



**SUSTAINABLE  
DEVELOPMENT**

# Charte des Achats Responsables

*« ACHATS RESPONSABLES : PROUVER SON ENGAGEMENT »*

## I. Pourquoi une charte d'achat responsable ?

Les campus d'enseignement supérieur sont une des clés de la transition vers une société plus durable et responsable car ils forment les futurs citoyens et sont au centre de la recherche, de l'innovation et du transfert du savoir...

L'UM6P dans sa volonté de mettre en mouvement une démarche de développement durable, à travers la mobilisation de l'ensemble de la communauté UM6P (enseignants-chercheurs, étudiants et Staff), se fixe comme objectifs d'intégrer ou de renforcer le Développement Durable dans ses missions de formation, de recherche et d'opérations.

L'approvisionnement responsable est l'une de ces mesures. L'Université vise à s'engager ainsi à déployer une stratégie favorisant l'acquisition de biens et de services provenant de fournisseurs qui respectent les droits fondamentaux des individus, incluant les employés, et qui s'engagent à adopter des pratiques responsables.

L'objectif de l'UM6P à travers cette charte est de :

- Exprimer les attentes de l'UM6P à l'égard de ses fournisseurs et sous-traitants. Elle marque la volonté de l'Université de s'inscrire dans la durée par le critère de sélection « Développement Durable » au même niveau que les critères présentement utilisés de coût, de qualité, de service, d'innovation et de maîtrise des risques.
- Partager son engagement avec ses fournisseurs et sous-traitants et de s'assurer de leur implication dans le développement durable.

## II. Achat responsable c'est quoi ?

L'approvisionnement responsable est un processus d'acquisition d'un bien ou d'un service répondant à un besoin qui intègre non seulement des critères de qualité et de coûts, mais aussi des critères environnementaux et sociaux. Il a pour principal objectif de maximiser les retombées positives pour la société tout en assurant la protection de l'environnement et la viabilité économique de l'Université. Les achats responsables sont une manière d'appliquer les principes du développement durable au domaine des achats.

## III. Avantage de la charte d'achat durable

### 1. Soutenir les entreprises locales

Une démarche d'achats responsables est aussi liée à la provenance des produits et services. Soutenir l'achat de biens et de services « locaux », permet de réduire l'impact environnemental, créer des retombées sociales positives et favoriser l'économie locale.

### 2. Être exemplaire

Mettre en place une politique d'achats responsables traduit concrètement l'engagement d'une administration en faveur du développement durable et incite ses fournisseurs à l'amélioration continue et à la prise en compte des critères favorisant la qualité de vie des générations présentes et futures.

### 3. Réduire les coûts

Les produits éco-conçus sont généralement peu consommateurs d'énergie, d'eau et peuvent réduire de façon significative, à l'usage, les factures et les coûts de fonctionnement. Par ailleurs, pour les produits éco-conçus, les frais de gestion des déchets sont moindres car leur élimination ou seconde vie est anticipée dès la conception.

### 4. Protection de la santé et l'Environnement

L'utilisation de produits d'entretien sans substance toxique, l'introduction de produits alimentaires biologiques dans les cantines et le recours à du mobilier éco-conçu, permettent de prévenir les impacts sur l'environnement et la santé.

## IV. L'engagement de l'UM6P

L'UM6P souhaite développer des relations avec ses fournisseurs fondées sur la confiance et le respect mutuel, et partager des pratiques loyales et équitables, tout en établissant des relations durables et équilibrées. L'université s'engage ainsi à respecter les principes suivants :

### 1. Répondre à un besoin réel

Il faut déterminer et définir le besoin que l'on cherche à combler avant d'acheter un bien ou un service. La réflexion sur la définition du besoin vise à maximiser la corrélation entre les besoins à combler et les fonctionnalités offertes par le produit convoité. Cette adéquation permet d'éviter la surconsommation et le gaspillage.

Face à une décision d'achat, il faut répondre aux critères suivants :

- L'achat répond à un besoin réel
- Les quantités doivent être en adéquation avec les besoins et fonctionnalités visés.
- Veiller autant que possible à la consolidation des besoins pouvant être satisfaits par une même famille de biens ou de services.
- Vérifier si le ou les éléments pouvant faire l'objet d'un achat, ne sont pas déjà disponibles sur site (en surplus, pouvant être réutilisés ou utilisés autrement).

### 2. Qualité et durabilité

Un achat responsable est un achat qui se fait le moins souvent possible et qui réponds à un ou plusieurs besoins

Pour répondre à des besoins récurrents, l'acquéreur doit rechercher des fournisseurs qui proposent des biens durables pouvant être employés à plusieurs reprises, recyclable et qui ont une durée de vie appréciable. Il faut également privilégier l'achat de biens bénéficiant d'une certification ou d'un label de qualité, du faible impact sur l'environnement (process de production, matériaux et produits utilisés, par secteur>

### 3. Responsabilité territoriale et économie sociale et solidaire

L'UM6P agit en faveur du développement territorial durable, et doit s'engager ainsi à :

- Faire évoluer le sourcing local
- Faire évoluer le CA réalisé avec l'écosystème local
- Entretien de bonnes relations d'affaires avec les fournisseurs implantés sur le même territoire et faciliter leur accès aux marchés UM6P ;
- Chercher à contribuer le plus possible à développer l'activité économique des territoires d'implantation.
- Encourager les organisations produisant des produits ou services à impact social et/ou environnemental positif ; les acteurs du commerce équitable.
- Collaborer avec les associations à but non lucratif et les entreprises sociales.
- Accompagner les artisans locaux pour sortir de l'informel
- Limiter la consultation aux fournisseurs régionaux pour les familles achats :
  - Location et mise à disposition des véhicules
  - Révision et entretien du parc auto
  - Fournitures médicales
  - Quincaillerie et outillage
  - Prestation de traduction
  - Carburant
- Elargir la liste des familles achats gérées localement :
  - Fourniture de bureau
  - Multiservice des locaux annexes (Nettoyage, Jardinage...)
  - Vêtement et accessoires sportifs
  - Aménagement divers < 750 KMAD
  - Achat de goodies et autres accessoires

### 4. Cycle de vie de produit

Un achat responsable implique l'évaluation complète des coûts liés à l'acquisition d'un bien à savoir, coûts d'acquisition, d'installation, de mise aux normes pour la santé et la sécurité, aux équipements de protection, aux fournitures et à l'énergie nécessaire pour le fonctionnement du produit, aux frais d'entretien et de maintenance, au traitement des matières résiduelles générées, etc. Le commanditaire a la responsabilité de sélectionner le produit en fonction de l'évaluation complète des coûts pour l'ensemble de la durée de vie du produit, et ce, dès son acquisition.

### 5. GESTION DES INTERIMAIRES

Le contrat de mise à disposition ou contrat de mission doit obligatoirement être établi par écrit et comporter obligatoirement les mentions suivantes : le motif justifiant le recours à un salarié intérimaire, la durée de la mission, le lieu de son exécution , le montant fixé comme contrepartie de la mission du salarié, les qualifications du salarié, les modalités de son paiement, la période d'essai, les caractéristiques du poste que le salarié occupera, le numéro d'adhésion de l'entreprise d'emploi temporaire à la CNSS, le numéro d'immatriculation du salarié à la CNSS, ressources locale.

Les intérimaires doivent avoir accès aux moyens de transport collectifs et aux installations collectives (restauration) dans les mêmes conditions que les salariés de l'entreprise utilisatrice. Les intérimaires sont soumis aux règles en vigueur dans l'entreprise utilisatrice en matière d'hygiène et de sécurité. L'entreprise utilisatrice doit prendre toutes les mesures de prévention et de protection à même d'assurer la santé et la sécurité des salariés temporaires qu'elle occupe. Elle est également responsable de l'assurance des salariés temporaires contre les accidents du travail et les maladies professionnelles.

## V. L'engagement des fournisseurs

L'UM6P souhaite faire de ses fournisseurs, des contributeurs actifs dans la réalisation de ses ambitions au niveau économique, social, environnementale. Pour cela, l'Université attend des fournisseurs avec lesquels elle travaille qu'ils partagent ses engagements en faveur du développement durable et qu'ils respectent les principes suivants :

### 1. Impact sur l'environnement

L'objectif de l'UM6P est également d'instaurer des relations responsables avec ses fournisseurs et de les impliquer dans ses démarches environnementales.

L'UM6P favorise les fournisseurs qui s'engagent à minimiser l'impact de ses activités sur l'environnement, et fournir la preuve qu'il a adopté des mesures visant à diminuer son impact environnemental, dans un processus d'amélioration continue. Une priorité sera donnée au fournisseur qui s'engage notamment à préserver les ressources naturelles (eau, matières premières) et l'écosystème, à protéger la nature, maintenir la biodiversité et réduire son empreinte carbone.

Dans les différentes étapes de fabrication, de transport, d'installation sur site, de commercialisation des produits et services, et d'élimination des déchets, il veille ainsi à :

- Éliminer ou réduire les sources de pollution générées par ses activités ;
- Réduire ses consommations d'énergie ;
- Éviter ou minimiser l'utilisation de substances chimiques/toxiques ;
- Promouvoir le recyclage et la valorisation des déchets ;

Le fournisseur s'efforcera de mettre en avant dans son offre technique, les caractéristiques liées à l'environnement des prestations et des produits vendus.

## 2. Protection des droits de l'homme

L'UM6P attend de ses fournisseurs qu'ils mènent leurs activités dans le respect des droits humains ainsi qu'à toute réglementation applicable à leurs activités.

### **Travail des enfants**

L'UM6P proscrit catégoriquement le travail des enfants n'ayant pas atteint l'âge légal pour travailler, ce tout au long de la chaîne de création de valeur. Dans tous les cas, il est interdit de recourir à des fournisseurs et sous-traitants qui utiliseraient le travail des enfants, ou confier des travaux dangereux à des jeunes de moins de 18 ans.

### **Salaire et avantages sociaux**

Le fournisseur respecte la législation locale en matière de salaire minimum, et s'engage à verser de façon régulière leurs salaires aux employés. Le fournisseur s'engage à rémunérer les heures supplémentaires conformément aux taux définis par la législation

### **Santé et sécurité**

Le fournisseur s'engage à déclarer l'ensemble du personnel auprès des organismes de prévoyance sociale et à déployer une politique de santé et de sécurité garantissant un milieu de travail sûr et sain à ses collaborateurs et à maintenir un environnement dans lequel la dignité des personnes est respectée. Des mesures afin de limiter les accidents du travail ainsi que des actions proactives en matière d'hygiène et de santé doivent être menées par le fournisseur.

## 3. Politique d'éthique

Les fournisseurs et sous-traitants de l'UM6P doivent mettre en œuvre des systèmes de gestion pour assurer le respect de la législation et des réglementations, ainsi que des attentes exprimées dans la présente charte responsable. Ils sont également incités à établir leur propre charte ou code de conduite et à transmettre leurs principes à leurs propres fournisseurs et sous-traitants. L'université attend de ses fournisseurs et sous-traitants qu'ils mettent en place des programmes efficaces encourageant leurs employés à mettre en œuvre des pratiques responsables, au-delà du seul respect des lois, réglementations et exigences contractuelles.